



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/51/205
28 février 1997

Cinquante et unième session
Point 164 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/51/L.60 et Add.1)]

51/205. Proclamation du 21 novembre Journée mondiale
de la télévision

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, dans laquelle elle a notamment déclaré que l'Organisation des Nations Unies ne pourrait réaliser ses fins que si les peuples du monde étaient tenus pleinement au courant de ses buts et de ses activités,

Rappelant également ses résolutions relatives à l'information au service de l'humanité et aux politiques et activités d'information de l'Organisation,

Réaffirmant son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au principe de la liberté de l'information et aux principes de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias,

Soulignant que la communication est désormais l'une des grandes questions internationales, en raison non seulement de son importance pour l'économie mondiale, mais également de ses incidences sur le développement social et culturel,

Consciente de l'influence croissante que la télévision exerce sur le processus de décision en appelant l'attention dans le monde entier sur les conflits et les menaces à la paix et à la sécurité, ainsi que du rôle qu'elle peut jouer en accordant davantage d'importance à d'autres questions essentielles, notamment les questions économiques et sociales,

Soulignant que, de plus en plus, l'Organisation est appelée à se préoccuper des grands problèmes qui se posent à l'humanité, et que la télévision, qui est l'un des plus puissants moyens de communication modernes, peut jouer un rôle en faisant connaître ces problèmes dans le monde entier,

Notant avec satisfaction la tenue, les 21 et 22 novembre 1996, au Siège de l'Organisation et sous les auspices de celle-ci, du premier Forum mondial sur la télévision, au cours duquel d'éminentes personnalités des médias ont examiné le rôle croissant de la télévision dans le monde actuel en pleine évolution et les moyens de renforcer leur coopération,

1. Décide de proclamer le 21 novembre Journée mondiale de la télévision, marquant ainsi la date à laquelle s'est tenu le premier Forum mondial sur la télévision;

2. Invite tous les États Membres à observer la Journée mondiale de la télévision en encourageant des échanges internationaux d'émissions consacrées notamment à des questions telles que la paix, la sécurité, le développement économique et social et le renforcement des échanges culturels;

3. Prie le Secrétaire général de porter à l'attention de tous les gouvernements et des organisations non gouvernementales intéressées la présente résolution.

88^e séance plénière
17 décembre 1996